



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

DECISION N° 2016-227 DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 321-9 et suivants,

Vu les délibérations n°13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à M. François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer l'acte de cession au profit de la Métropole du Grand Nancy, d'un ensemble de biens conformément au tableau ci-après et moyennant le prix total HT de 435 748,33 €, majoré d'une TVA de 85 156,26 € soit au total 520 904,59 €, payable en cinq annuités conformément à l'échéancier suivant :

	Capital restant dû	Annuité hors intérêts	TVA	Intérêts	Annuité totale
A l'acte	435 748,33 €	14 843,74 €	85 156,26 €		100 000,00 €
30/06/2018	420 904,59 €	105 226,15 €		4 209,05 €	109 435,19 €
30/06/2019	315 678,44 €	105 226,15 €		3 156,78 €	108 382,93 €
30/06/2020	210 452,30 €	105 226,15 €		2 104,52 €	107 330,67 €
30/06/2021	105 226,15 €	105 226,15 €		1 052,26 €	106 278,41 €
TOTAL		435 748,33 €	85 156,26 €	10 522,61 €	531 427,21 €

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

AH 448	HEILLECOURT	Bas sin de rétention "Pré la Dame"	17 375	250 585,59 €	Conformément à l'avis n°2016-257V0171 du 01/03/2016
AL 38	HEILLECOURT	Piste cyclable - A classer dans le domaine public de voirie	3 527	38 796,93 €	Conformément à l'avis n°2016-257V0172 du 26/02/2016
AB 230		Emplacement réservé n°7 - "Création de la voie verte de pis la RD570 jusqu'au parc de l'embarie"	4 290		
AB 231			540		
AK 20	ESSEY-LES-NANCY	Emplacement réservé - "Voie verte"	3 457	52 576,08 €	Conformément aux avis n°2016-184V0173 et n°2016-482V0174 du 25/02/2016
AK 41			82		
AK 43			450		
AN 97			398		
AT 60			100		
AT 64			84		
AT 65			100		
AH 135	SAINT-MAX	Emplacement réservé - "Voie verte"	845		
BH 80	VANDOEUVRE	Pour partie, rue du Bois de la Sviite - Voie privée à classer dans le domaine public de voirie	499	1,00 €	Conformément à l'avis n°2016-257V0175 du 01/03/2016
AV 1	NANCY	Rives de Meurthe - Pont ouvert aux piétons à proximité du Pôle nautique - A classer dans le domaine public de voirie	226	1,00 €	Conformément à l'avis n°2016-385V0176 du 10/02/2016
AD 193	DOMMARTEMONT	Chemin - A classer dans le domaine public de voirie.	177	1,00 €	Conformément à l'avis n°2016-165V0177 du 26/02/2016
AH 290		Trottoir - A classer dans le domaine public de voirie.	42		
AC 390	SAINT-MAX	PRU Saint-Michel Jéricho - Chemin - A classer dans le domaine public de voirie.	2 506	1,00 €	Conformément à l'avis n°2016-482V0178 du 01/03/2016
AE 494	MAXEVILLE	Les Cadières - voirie déjà réalisée - A classer dans le domaine public de voirie.	1 370	93 785,73 €	Conformément à l'avis n°2016-357V0179 du 02/03/2016
AE 434			237		
AE 440		85			
AE 474		292			
AE 476		461			
AE 432		201			
TOTAUX			37 344	435 748,33 €	

Il est précisé que la parcelle sise à SAINT MAX, Section AC n°390 est désormais cadastrée Section AC n°422 pour 6a 38ca et 423 pour 16a 66ca.

Article 2 :

La présente décision, applicable à sa date de signature, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Le Directeur Général

Alain TOUBOL

Fait en un exemplaire,
Pont-à-Mousson, le

19 AVR. 2017